



PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi-accueil Les Pitchounes

Réalisé en février 2003
Révisé en 2022

Multi-accueil Les Pitchounes

Historique	Page 3
Projet éducatif	Page 3
Projet social	Page 10
Les prestations d'accueil proposées	Page 11
Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique	Page 12
Compétences professionnelles	Page 13
Place des familles	Page 16
Modalités des relations avec les organismes extérieurs	Page 17

Historique

Le multi-accueil est ouvert depuis le 5 mars 2001, avec une capacité d'accueil de 20 enfants : 15 en accueil régulier et 5 en accueil occasionnel. Des travaux d'agrandissement et d'amélioration ont été faits en juillet 2007 afin d'augmenter la capacité d'accueil. Actuellement nous accueillons 25 enfants en accueil régulier et des enfants en accueil occasionnel sur les places vacantes.

Il a été baptisé « *Les Pit'chounes* » le 12 juillet 2002.

Projet éducatif

Le projet éducatif s'est construit et a été mis en œuvre grâce à l'implication de tous les membres de l'équipe à la suite de réunions d'équipe régulières.

Il sert de base au travail et à la cohésion de l'équipe mais reste en perpétuelle évolution par des projets pédagogiques spécifiques, en s'enrichissant de la réflexion et des expériences de chaque membre de l'équipe.

Il implique une remise en question régulière et la réflexion active de chaque professionnelle sur ses pratiques.

Les réajustements sont faits pour permettre aux enfants accueillis de vivre ces moments de séparation d'avec leurs parents dans les meilleures conditions possibles en trouvant confort, plaisir, intérêt et sécurité dans leurs journées passées au sein du multi-accueil.

1. Objectifs

Accueillir et accompagner l'enfant pendant toute sa durée de fréquentation de la crèche en favorisant l'expression et le développement de ses capacités par la mise en place de situations éducatives adaptées à son âge et à son rythme, en respectant son individualité au sein du groupe, dans un climat de sécurité physique et affective.

Entretenir un climat de confiance et d'échanges réciproques entre les parents et l'équipe.

Intégrer, accompagner les enfants en accueil occasionnel auprès des enfants en accueil régulier dans un climat de confiance.

Favoriser les échanges entre les adultes afin d'entretenir une réflexion professionnelle permanente où l'équipe puisse penser son travail et s'auto-former en s'enrichissant des idées et des observations de chacun dans le but d'ajuster ses pratiques aux besoins des enfants.

2. Actions

▪ L'accueil

Le premier contact

L'enfant est accueilli avec ses parents par la directrice, lors d'un entretien qui permet de constituer le dossier administratif, de fixer les dates de la période d'adaptation, et de répondre à leurs questions.

Le multi-accueil est présenté dans son ensemble (organisation, règles de fonctionnement ...) ainsi que la section dans laquelle l'enfant va être accueilli.

L'entretien se termine par la visite de la structure et la présentation des personnes qui y travaillent.

L'adaptation

C'est un temps où parent/enfant/professionnel apprennent à se connaître.

C'est une période qui permet de découvrir le personnel, l'espace et le fonctionnement.

Elle sert à :

- faire connaissance avec l'enfant et sa famille,
- connaître les habitudes de l'enfant et de son rythme,
- instaurer des repères qui sécurisent
- accompagner la séparation et les retrouvailles.

C'est une période d'observation progressive qui est la base des liens étroits parents/équipe ; c'est aussi une période de transition où l'on passe le relais : parents/enfants/professionnel, chacun est partenaire l'un de l'autre et les adultes ont un regard commun sur l'enfant. Lorsque les parents seront en sécurité, ils vivront mieux la séparation temporaire d'avec leur enfant. Elle représente la continuité, la cohérence, la base d'un dialogue parents/professionnel.

En accueil régulier, la période d'adaptation obligatoire s'étale sur une semaine et demie environ, selon les disponibilités des parents et du rythme de l'enfant.

Le premier jour, l'enfant et son/ses parents sont accueillis personnellement dans la structure, par une adulte qui se détache de l'équipe afin de faire un accueil individuel et privilégié.

Celle-ci est entièrement disponible pour eux pendant tout le temps de l'adaptation et passera le relais à ses collègues de la section qui interviennent également auprès de l'enfant à d'autres moments de la journée.

Pendant cette période, l'enfant vient progressivement à la crèche, à différents moments de la journée, accompagné d'un de ses parents au début puis tout doucement, c'est le temps de séparation jusqu'au dernier jour où l'enfant passe une petite journée à la crèche.

En accueil occasionnel, l'adaptation se fait différemment : l'enfant vient trois fois pendant une heure avec son parent puis vient le moment d'une petite séparation de 20 minutes puis on augmente le temps d'accueil en fonction de l'enfant sur plusieurs semaines.

Cette adaptation progressive a pour but d'établir une relation de confiance réciproque entre les parents, les professionnels et l'enfant. Elle permet à l'enfant de s'intégrer à ce nouvel environnement et à la collectivité en l'absence de ses parents, afin que le relais famille/multi-accueil se passe le mieux possible, dans un climat de sécurité physique et affective.

▪ L'enfant dans la structure

Tout au long de sa fréquentation de la structure, l'enfant est accueilli dans une relation individualisée au maximum de ce que permet la vie en collectivité, dans un espace adapté à ses compétences et à ses besoins, protégé par la présence constante des adultes encadrants.

L'organisation du multi-accueil a été pensée afin de permettre le respect des rythmes et habitudes de chacun, la liberté de mouvements et le choix des actions, l'expression et le développement des compétences de tous les enfants.

Le repas

Le repas doit être un moment de plaisir pour tous les enfants.

Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de mettre en place une relation privilégiée avec l'adulte, il se noue ainsi une sécurité affective. Au début, l'accent sera mis sur le respect de ce qui se passe à la maison dans l'alimentation, les quantités, la façon de donner. Toujours en relation avec les parents et en étant à l'écoute de l'enfant, les changements se feront de préférence d'abord à la maison. Pour une bonne liberté de mouvements et une bonne relation pendant les repas, nous disposons d'un mobilier adapté.

L'enfant est confortablement installé sur les genoux, tenu de façon à lui assurer une grande liberté de mouvements.

Puis, les repas seront pris, dans une chaise haute ou dans les bras ou dans un transat puis dans le relax, avec l'adulte jusqu'à ce que l'enfant soit capable d'aller s'asseoir seul sur une chaise, de maîtriser cette position et qu'il en exprime le désir. Le tout se fera progressivement. Nous restons à l'écoute de l'enfant et il saura nous dire lorsqu'il ne voudra plus de biberon, lorsqu'il aura envie de passer progressivement aux aliments plus solides ou en morceaux en collaboration avec sa famille.

Les aliments sont présentés, séparés pour sensibiliser les enfants au goût de chaque aliment.

Lorsque l'enfant émet le désir de participer à son repas, il commence souvent à toucher la nourriture avec les mains, pour découvrir la consistance, le contact direct avec les aliments (certains ne passent pas par ce stade et acceptent directement la cuillère). Ceci est accepté, mais l'adulte le stimule en lui proposant la cuillère puis, plus tard, la fourchette.

Lorsque l'enfant mange à table, il se retrouve avec d'autres afin d'apprendre la convivialité, la notion de partage et le respect de l'autre ; cela permet de poser les règles de la vie en société.

Ces moments de repas sont une occasion privilégiée de communication entre un adulte et un enfant qui se connaissent bien. A travers une communication gestuelle et verbale, l'adulte cherche les moyens de se faire comprendre par l'enfant. Tout en mettant en mots ses gestes, l'adulte montre à l'enfant la serviette avant de la lui mettre, lui montre la cuillère ou le biberon avant de lui mettre dans la bouche, lui nomme ce qu'il mange et verbalise la succession de ses mouvements.

L'enfant se trouve alors prévenu de tout ce qui va se passer et peut s'y préparer. De plus, ces mots associés à des gestes, des objets ou des situations précises permettent à l'enfant de construire son langage. L'adulte essaie d'être attentif aux gestes et mimiques de l'enfant : il crachouille, il fait la grimace, il tâte la cuillère, il produit des sons de plaisir, il met la main sur son verre, etc. Ce sont les éléments de communication de l'enfant que l'adulte renvoie à l'enfant en verbalisant.

L'enfant se sent alors reconnu comme un être à part entière, différent d'un autre. Il peut développer sa communication qui est perçue et il comprend qu'il peut influencer le déroulement de ce temps de repas en fonction de ses besoins.

Il s'agit alors d'une « activité commune partagée » où l'adulte essaie constamment d'ajuster son attitude à celle de l'enfant. Cela suppose une bonne connaissance mutuelle et un important effort d'observation fine de la part de l'adulte.

Le sommeil

Le sommeil est un besoin primordial pour l'enfant. Pour lui assurer le calme, l'isoler des jeux, des cris, nous avons des dortoirs isolés des espaces de vie. Ceci nous permet chez les bébés de respecter le rythme de chaque enfant selon ses besoins à tout moment de la journée.

Pour que l'enfant se sente en sécurité, nous essayons de jaloner son sommeil de points de repères :

- Son lit sera toujours à la même place,
- L'enfant a son moment privilégié avec l'adulte au coucher et au lever en respectant ses habitudes (couché dans la même position, bercements ...),

- Son objet transitionnel auquel il est attaché et/ou un objet dont l'odeur lui sera familière (mouchoir, foulard ...).

Le dortoir des moyens n'étant pas attenant à la section nous proposons au groupe le matin un moment de calme dans l'espace de vie dans un coin aménagé ce qui permet aux enfants qui s'endorment d'être préservés du groupe. Pour la section des moyens, la sieste collective de l'après-midi a lieu dans la salle commune où chacun a son lit. Les levers des moyens et des grands sont échelonnés, toujours en respectant le moment privilégié avec l'adulte.

Les enfants réveillés se livrent à des activités de jeux dans leur section pendant que d'autres prolongent leur temps de sommeil.

Les soins

Chaque groupe dispose d'une table de change.

Le moment des soins est un temps où s'établit une relation individualisée. L'enfant sera seul avec un adulte afin de respecter sa pudeur et son intimité. Chaque change est pour l'enfant l'occasion d'avoir à participer, maîtriser ses gestes, faire seul, prendre conscience de lui-même.

Il n'est pas manipulé comme un objet mais traité comme un être qui sent, comprend, observe.

Il est verbalement prévenu de chaque geste sur sa personne. On fait appel à sa participation :

- En lui parlant,
- En nommant les différentes parties de son corps,
- En lui présentant les objets utilisés,
- En utilisant ses gestes spontanés.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il est encouragé à une plus grande autonomie, par exemple, se laver seul les mains, le visage, se déshabiller, aller seul aux toilettes, ranger seul ses vêtements dans une pаниère individualisée. Mais nous respectons également le fait que l'enfant n'ait pas l'envie de faire seul et aussi le parent par rapport à l'acquisition de la propreté.

3. Organisation dans la structure

Les enfants sont accueillis dans trois sections en fonction de leur âge et de leur développement. Certains jours, des moments de décroisement sont mis en place de façon régulière afin de :

- offrir la possibilité aux enfants de tous se rencontrer (petits et grands), apprendre à se connaître et partager une même activité par petits groupes,
- faire des expériences plus nombreuses,
- avoir des jeux différents à disposition,
- avoir des relations sociales enrichies,
- s'ouvrir sur l'extérieur,
- rencontrer tous les adultes de la crèche.

▪ Objectifs communs aux trois sections

- Individualisation de l'enfant dans le groupe et personnalisation de sa relation avec l'adulte.
- Construction de repères dans l'espace et dans le temps :
 - Stabilité de l'adulte dans l'espace
 - Stabilité des activités proposées

- Stabilité de l'aménagement de l'espace
- Respect des rythmes, besoins et habitudes de chaque enfant :
 - Heure d'arrivée à la crèche
 - Sommeil (coucher et lever échelonnés, rituels d'endormissement)
 - Alimentation
 - Liberté de mouvement
 - Vêtements adaptés afin de favoriser l'autonomie
 - Choix de ses activités
- Favoriser l'expression et le développement des compétences de tous les enfants
 - Aménagement de l'espace
 - Mise en place de situations éducatives et d'activités ludiques adaptées (plannings d'activités à la semaine ou au mois affichés à la porte des sections et dans la SAS)
 - Aménagement des interactions entre enfants et entre adultes et enfants
- Transmission des expériences professionnelles personnelles aux autres membres de l'équipe :
 - Mise en commun dans des lutins des stages faits
 - Lors de réunions (analyse de situations vécues)
 - Au moment des coupures dans la salle du personnel
- Réflexion permanente sur le bien-fondé des actions menées et réajustement en fonction de l'analyse des besoins des enfants
 - Réunions régulières le mercredi par section pour parler des enfants et de la vie de la section ou en intersections sur des thèmes précis
 - Bilan de fin d'année par section
 - Discussions informelles
 - Transmissions verbales par l'éducatrice de jeunes enfants qui intervient dans les 3 sections
- Mise en place d'une ligne au sol pour préserver les moments individuels avec l'enfant au moment des repas ou lors des activités par petit groupe. Ceci afin d'éviter l'usage de barrières, de favoriser la verbalisation, d'obliger la relation individuelle avec l'enfant, de reconnaître l'enfant en tant que personne, respect de l'autre, de mettre en place des règles, de favoriser l'autonomie « non pas tout de suite, après ».
- Chaque année, un projet de travail est établi par section avec des objectifs précis.

▪ La section des bébés (3mois -1 an)

Le groupe est constitué d'une professionnelle pour cinq enfants.

La section est divisée en deux parties : un espace de vie avec un coin change et casiers où le parent laisse les affaires personnelles de l'enfant à son arrivée, un espace repas, un dortoir attenant et un espace extérieur.

Dans la salle, les enfants disposent d'un espace aménagé avec des tapis et des coussins (espace cocooning), sur lequel ils sont accueillis le matin et où ils retrouvent des jouets faciles à manipuler, légers, de formes, textures et couleurs différentes. Ces tapis et ces jouets constituent des repères sécurisants. Cet espace évolue au fil du temps et du développement des enfants.

L'enfant n'est pas manipulé, il expérimente de lui-même à son rythme selon ses propres acquisitions ; jamais l'enfant n'est mis dans des positions qu'il n'aura pas acquises de lui-même.

Ensuite pour les enfants commençant à se déplacer en rampant ou à quatre pattes, nous proposons un matériel un peu différent :

- Modules pour les exercices d'équilibre
- Tunnel

- Boîtes pour que l'enfant puisse vider, remplir de morceaux de papiers ou d'objets divers.

Les rythmes et les habitudes des enfants sont respectés au mieux : repas, coucher et lever à la demande, rituels d'endormissement ...

Les adultes se positionnent dans l'espace dès leur arrivée et limitent leurs allées et venues. La stabilité de l'adulte permet une sécurisation de l'enfant, évite les phénomènes d'apparition et de disparition aux yeux des enfants et constitue un repère dans l'espace.

▪ La section des moyens

Le groupe est constitué d'une professionnelle pour huit enfants.

La section est composée d'un espace de vie où les enfants jouent et prennent leurs repas et d'un espace de change. Le dortoir n'étant pas attenant à la section, un espace préservé est aménagé pour permettre aux enfants le matin de faire un temps calme avec endormissement si besoin. La sieste de l'après-midi se fera dans la salle commune aménagée en dortoir avec un lit pour chaque enfant toujours positionné au même endroit afin de le sécuriser.

Les enfants disposent d'une structure motrice avec échelle, plate-forme, toboggan et tunnel.

La salle évolue en fonction du développement et des besoins des enfants.

Elle donne accès direct au jardin pour tous les jeux moteurs.

Ainsi dès l'arrivée des enfants, ils peuvent circuler, jouer librement et transporter. Puis selon le développement psychomoteur des enfants, des ateliers sont proposées en fonction de l'observation faite par les adultes et de l'analyse de leurs besoins, toujours en petits groupes (2-3 enfants) :

- Jeux d'eau
- Jeux de sable, semoule ...
- Pâte à sel
- Jeux de manipulation
- Crayons, peinture ...

▪ La section des grands

Le groupe est constitué d'une professionnelle pour huit enfants.

La section est composée d'un espace de vie où les enfants prennent aussi leurs repas, d'une salle de change avec des toilettes adaptés à leur âge et d'un dortoir attenant. Juste à côté de leur section nous trouvons la salle commune, ce qui permet de dédoubler le groupe lors des ateliers et à certains moments de la journée.

La section et la salle commune donnent directement accès au jardin et à la cour.

L'espace de la section est aménagé en coins :

- Coin cuisine
- Coin puzzle et jeux
- Coin regroupement, chansons, lecture et déshabillage
- Coin avec le chevalet pour la peinture et autres ateliers
- Et un espace central pour les voitures, les constructions...

Les ateliers sont faits par petit groupe afin de préserver une relation privilégiée et individuel avec l'enfant.

Tous les mercredis, les enfants par petits groupe de 6 vont en salle de motricité au RAM ou sortie extérieure.

Deux fois par mois, par groupe de 6 enfants nous allons à la baby-gym avec les enfants du relais assistante maternelle.

Tous les jeudis, une personne de l'association « lire et faire lire » intervient pour un moment de lecture. Elle intervient aussi dans la section des moyens.

Une fois par mois, nous organisons, par groupe de 4 enfants, une rencontre intergénérationnelle sur la commune ainsi que des ateliers communs avec un petit groupe d'enfants accueillis chez des assistantes maternelles.

Dans cette section, nous travaillons beaucoup sur l'autonomie de l'enfant.

L'éducatrice de jeunes enfants intervient dans les trois sections en fonction des jours.

▪ La salle commune

Cette salle est ouverte aux trois sections et est un point central de la structure. Elle sert de lieu de motricité, de bibliothèque, pour faire des activités et de rassemblement lors de moments festifs.

▪ Le SAS et le couloir

Le SAS est un lieu d'affichage sur les actions communes aux 3 sections. Il est décoré aux fils des saisons par tous.

Le couloir sert de lieu d'affichage des photos prises lors des ateliers de décroisement avec des panneaux expliquant pourquoi ces ateliers ont été mis en place.

4. Conclusion

Pour nous les points forts de notre travail sont :

- Répondre aux différents besoins de l'enfant de façon individuel en respectant son rythme tout en gardant comme objectif que la crèche doit s'adapter à l'enfant et non l'inverse
- Amener l'enfant vers l'autonomie en le reconnaissant en tant que personne, en lui posant des règles et en le rendant acteur
- Le travail avec les familles (cf page 16).

Projet social

■ PRESENTATION GENERALE

Présentation géographique

Le multi-accueil est situé à Ballainvilliers, village au sud de l'Essonne de 3847 habitants.

Présentation sociale

Les habitants sont de diverses origines sociales, bien que la majorité soit de classe moyenne et même légèrement au-dessus (cadres, ingénieurs, directeurs techniques, gérants, enseignants...)

Structures sanitaires et sociales environnantes

Le multi-accueil est situé à proximité du centre de loisirs maternel, du relais assistantes maternelles, des écoles et du centre périscolaire maternel.

Présentation physique

Le multi accueil est de plain-pied. Il comprend : le sas, le hall d'entrée, la cuisine, le bureau de la direction, les sanitaires, un placard de rangement du matériel éducatif, un local de ménage, un local machine à laver et sèche-linge, la section des bébés avec son dortoir attenant, une mini cour, la section des moyens, la salle commune que sert aussi de dortoir aux moyens pour la sieste de l'après-midi, la section des grands avec leur dortoir attenant, le jardin et la cour, le chalet à poussettes.

Commission d'attribution des places en accueil régulier

Composition :

- La Maire adjointe chargée de la petite enfance
- La directrice famille
- La puéricultrice de secteur
- La directrice de la structure
- La responsable du relais petite enfance

Critères et modalités d'attribution :

- Age : 2 mois ½ à 4 ans
- Aux personnes résidents sur la commune

Pré-inscriptions faites à la Mairie puis transmises au RPE

Priorités retenues :

- Ancienneté de la demande
- Age de l'enfant pour obtenir des groupes homogènes
- Mixité des enfants
- Accueil social, accueil d'urgence

Les prestations d'accueil proposées

L'accueil régulier est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18 h30.

L'accueil occasionnel est ouvert tous les jours de 8h30 à 16h30 en fonction des places disponibles.

Pour respecter le sommeil des enfants qui font la sieste, il est souhaitable d'éviter les arrivées et les départs entre 12h30 et 14h afin que la sieste ne soit pas interrompue par des bruits.

Le multi-accueil est fermé 4 semaines au mois d'Août, 1 semaine à Noël, en Février et en Avril. Les dates de fermeture sont annoncées le plus tôt possible pour permettre aux parents de s'organiser.

Pour l'accueil régulier, un contrat d'accueil personnalisé est établi pour permettre de répondre au mieux aux besoins des familles et aux situations d'urgence.

Pour l'accueil occasionnel, le parent inscrit son enfant d'une semaine sur l'autre et le temps de présence est calculé à l'heure.

Le paiement sera mensuel. Le contrat précisera les jours et les heures de présence de l'enfant ainsi que la durée dans le temps.

Un barème national est appliqué pour tous les enfants, quel que soit le type de structure fréquenté. Il est dans tous les cas calculé sur un taux d'effort horaire.

La participation des familles aux frais d'accueil est calculée en fonction du revenu imposable déclaré de l'année civile antérieur, divisé par 12 mois et est basée sur le principe d'un pourcentage calculé en fonction de la composition de la famille selon le barème de la CAF.

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort horaire	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %

ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Une admission peut être prononcée par la directrice et le maire après avis du médecin traitant de l'enfant en précisant toutefois les conditions d'accueil. Cette admission permettra aux parents d'assurer leur choix éducatif dans le mode de garde de leur enfant. Si l'admission n'est pas possible, les parents pourront être conseillés vers un autre projet.

- La structure est un lieu de vie. C'est une structure sociale et non une structure sanitaire. Le personnel n'est pas habilité à prendre en charge des enfants en difficultés médicale.
- Sachant que le personnel n'a pas de qualification sanitaire hospitalière et que la directrice infirmière n'est pas présente toute la journée de 7h30 à 18h30 (horaires, congés, réunions extérieures, formations...). La crèche ne peut répondre aux éventuels problèmes médicaux que ne saurait assurer que par une institution spécialisée ou médicale.
- Les parents seront prévenus clairement des risques potentiels inhérents, spécifiques à un enfant à risque.
- L'accueil de l'enfant sera donc celui de tout enfant dans le souci de respecter son individualité (heures de sommeil, repas) et l'équilibre du groupe.
- Les intervenants extérieurs pour l'enfant pourront procéder à sa prise en charge au sein de la structure. Les soins relevant des compétences de personnes spécialisées ne seront pas prodigués par le personnel du multi-accueil.
- L'admission dans la structure sera prononcé après accord des parties (la directrice, le maire, les parents et le médecin de la PMI). Lors de l'admission, l'équipe tiendra compte des différences et donnera un accueil adapté à l'enfant et sa famille.
- Rencontre avec les parents, les intervenants extérieurs et l'équipe qui aura en charge l'accueil de l'enfant dans la structure. Le but étant d'associer les parents à l'intégration de l'enfant, de tenir compte des stades d'évolution de l'enfant afin de garantir son bien-être, d'analyser les répercussions de l'accueil sur l'enfant et le groupe, de préserver les liens de l'enfant avec ses parents et de les associer au fonctionnement de la structure. Les éventuelles difficultés pourront être évoquées lors de ces échanges.
- Cependant, s'il s'avère que la structure n'est plus adaptée aux besoins de l'enfant, les parents en seront informés le plus rapidement possible.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

▪ L'équipe

Elle est composée d'une infirmière (la directrice), d'une éducatrice de jeunes enfants, de cinq auxiliaires de puériculture et de deux CAP petite enfance (aide auxiliaire).

▪ Le travail d'équipe

La réflexion et la concertation

La réflexion psychopédagogique de l'équipe sur ses pratiques doit être permanente afin de répondre aux besoins et d'assurer le bien-être des enfants.

Cette réflexion a lieu régulièrement lors de réunions le mercredi en début d'après-midi (réunions intersection ou de sections) et de deux réunions ou plus le soir en équipe complète après la fermeture de la structure.

Le rôle des adultes

La cohésion de l'équipe est garantie par la reconnaissance des compétences professionnelles de chacune dans sa spécificité.

• L'infirmière responsable

Elle est chargée de la direction de l'établissement et en représente l'autorité permanente.

Elle est garante du bon fonctionnement du multi-accueil et du respect du projet pédagogique auprès de l'administration, de l'équipe, des familles et des enfants...

Elle exerce ses rôles auprès de :

- La mairie : gestion administrative et financière, responsabilité civile et pénale.
- L'équipe : encadrement, animation et formation
- Les familles : accueil, écoute, orientation et coordination avec les services extérieurs (PMI, services sociaux ...)
- Les enfants : prévention, dépistage et signalement des troubles physiques et psychologiques, garantie de la sécurité physique et affective.
- Les services extérieurs : transmissions, information, coordination.

• L'éducatrice de jeunes enfants

Par sa formation, elle est le moteur de la réflexion pédagogique. Elle travaille en complémentarité avec les autres membres de l'équipe et a un rôle d'encadrement et de formation psychopédagogique des auxiliaires de puériculture et aides auxiliaires.

Elle est garante de la réflexion sur la qualité des actions éducatives menées auprès des enfants. Elle tourne au niveau des 3 sections. Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.

• Les auxiliaires de puériculture et aides auxiliaires

Elles accueillent les enfants dans une relation individualisée au sein du groupe.

Elles assurent le bien-être physique et affectif des enfants en leur apportant les soins adaptés à leurs besoins.

Elles mettent en place avec l'éducatrice, les actions menées auprès des enfants pour favoriser le développement de leurs compétences.

Elles participent activement à la réflexion et l'auto-formation de l'équipe.

- L'adjoint technique

Elle assure les tâches de cuisine (préparation et distribution des repas), l'entretien du linge, des locaux.

Elles participent à la réflexion de l'équipe et à la mise en œuvre du projet pédagogique en définissant les moments et l'opportunité de son intervention. Elle est amenée à des moments de la journée définis à surveiller et à participer aux soins donnés aux enfants, ainsi qu'à assurer des remplacements à court ou long terme d'auxiliaire de puériculture en cas d'absence.

Les grands axes du travail auprès des enfants

Les groupes d'enfants sont encadrés par un nombre d'adultes défini en fonction des besoins propres à leur âge et à leur nombre. Un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent.

Dans tous les groupes, les adultes sont des repères pour l'enfant.

Pour assurer la sécurité physique et psychologique de tous, ils doivent être en permanence présents (physiquement et psychologiquement), contenant (par la parole, le regard, les gestes, l'attitude générale) et disponibles pour répondre aux demandes des enfants.

Chaque section s'organise en fonction des besoins propres à chaque groupe d'âge avec le souci commun d'apporter sécurité, confort et plaisir à chaque enfant. La relation est individualisée et les rythmes de chacun sont respectés.

En fin d'année, le passage des enfants d'un groupe d'âges à l'autre est facilité par les visites quotidiennes des enfants concernés dans leur futur lieu d'accueil, ceci bien avant leur passage effectif.

Les différents espaces aménagés et ateliers proposés sont permanents, en libre accès et encadrés par la présence d'un adulte stable tout au long de la matinée. L'enfant bénéficie ainsi d'une liberté de mouvements et de choix d'activité en fonction de ses besoins.

Formation de l'équipe

La formation de l'équipe est aussi un point très important. Elle peut se faire au quotidien par des échanges de savoir-faire, de compétences, mais aussi sous formes de stages extérieurs ou intérieurs à la structure qui permettront au personnel d'acquérir des pratiques spécifiques et des techniques nouvelles.

Formation des stagiaires

Avec l'accord de toute l'équipe et de la Mairie, nous accueillons des stagiaires :

- CAP petite enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Educatrice de jeunes enfants
- Infirmière
- BAC pro ASSP
- Stage d'observation de 3^{ème}

Leur rôle est de se former et non de remplacer le personnel, tout en apportant à l'équipe les suggestions d'un regard extérieur.

Nous accueillons ces stagiaires dans une proportion raisonnable afin d'éviter insécurité et perturbation pour les enfants. Ils sont tous encadrés par une personne responsable de chaque profession.

A l'arrivée, le stagiaire est accueilli par la directrice pour :

- Visiter la structure
- La présenter à l'équipe et à l'auxiliaire ou l'éducatrice tutrice
- La lecture des objectifs de stage
- Des explications sur le fonctionnement du multi-accueil (livret d'accueil des stagiaires).

Avant toute chose, nous demandons au stagiaire de faire un travail d'observation qui lui permettra :

- De mieux comprendre le travail de l'équipe et ainsi d'éviter des interventions malencontreuses. Elles sont inévitables si l'on travaille tout de suite.
- De prendre du recul par rapport aux réactions que les enfants peuvent avoir envers cette nouvelle présence.
- D'éviter un investissement affectif trop intense avec les enfants.
- D'utiliser l'observation plus naturellement lorsqu'il travaillera lui-même dans un groupe, ce qui lui permettra de mieux connaître les besoins de l'enfant et d'essayer d'y répondre autrement que par ses seules connaissances théoriques.

Il nous paraît nécessaire que pendant leur stage, les stagiaires voient les différentes tranches d'horaires (ouverture, fermeture) selon leur possibilité.

PLACE DES FAMILLES

Le multi-accueil est un relais des parents, il ne peut fonctionner efficacement s'il n'existe pas de dialogue avec les familles. Les relations parents- crèche/halte-garderie doivent se faire dans un climat de respect mutuel et de confiance réciproque.

Cela commence pendant la période d'adaptation où un dialogue se met en place.

Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant, ils aideront le personnel à repérer ses habitudes et découvrir sa personnalité.

Cet échange est ensuite quotidien :

- Au moment de l'accueil le matin (transition entre la maison et la crèche ou la halte-garderie) où les parents pourront signaler des événements importants, donner des indications précieuses d'un début de journée.
- Au moment du départ le soir où le personnel transmettra le vécu de la journée. C'est la qualité de ce lien qui pourra permettre à l'enfant de vivre au mieux la collectivité.

Une grande place est faite aux parents, ils peuvent s'attarder dans le lieu, voir passer quelques heures dans la section de leur enfant, échanger.

Des réunions de parents, des fêtes (Noël, fin d'année), des sorties (pique-nique) sont organisés pour donner des informations, répondre à des inquiétudes ou tout simplement passer un moment ensemble.

Cela permet aux parents de faire connaissance entre eux, c'est très convivial.

Ils participeront souvent activement en confectionnant des plats ou préparant un gâteau pour l'anniversaire de leur enfant par exemple.

Tout le personnel sera de manière générale à l'écoute des parents, pourra aussi les orienter dans un moment difficile (après concertation) vers d'autres personnes plus spécialisées.

En cas de divergences de point de vue, nous ferons un compromis avec les parents de manière à ce que l'enfant n'en subisse pas les conséquences. Un regard commun sur l'enfant et l'accord entre les parents et le personnel restent indispensables.

MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

▪ La caisse d'allocations familiales

- Relation administrative : mise à jour du portail partenaire, renseignements réels et prévisionnels des présences en heures de l'accueil (régulier et occasionnel) ainsi que des dépenses et recettes afin d'obtenir les subventions "PSU".
- Relation d'écoute et de communication : conseils.

▪ La protection maternelle et infantile

- Relation administrative
- Relations téléphoniques avec la puéricultrice de secteur, la crèche ayant un rôle de prévention et de dépistage. Tout problème social ou psychologique lui sera signalé. Une rencontre annuelle a lieu lors de la commission des places d'attribution pour l'accueil permanent.

▪ L'éducation nationale

- Avec l'accord des directrices des écoles maternelles, les enfants de la grande section de la crèche iront passer une matinée à l'école afin de faire connaissances avec les lieux avant la rentrée de septembre.

▪ Les autres établissements municipaux de la ville

- Le relais assistantes maternelles : les enfants du multi-accueil vont 2 fois par mois au cours de baby gym avec les enfants accueillis par les assistantes maternelles. Ils participent 1 fois par mois à des ateliers avec des enfants en accueil chez des ASMAT. Ils participent une fois par an à un spectacle financé par la commune avec les enfants du relais assistantes maternelles.
- Le restaurant scolaire : les enfants de la structure iront durant une semaine au mois de juin prendre leur goûter au restaurant scolaire afin de faire connaissance avec le lieu et le personnel.
- Le centre de loisirs : création d'un temps passerelle en cours d'année afin de familiariser les enfants de la section des grands avec ce lieu.
- Les services techniques et les autres entreprises interviennent pour effectuer des travaux à la demande ou selon les besoins et après autorisation de la directrice.

▪ Les autres établissements de la ville

- Rencontres intergénérationnelles avec des aînés des maisons de Marianne 1 fois par mois.

La directrice

La Maire

S. GOASGUEN

S.GUEU-VIGUIER